



Des échos de nos forêts
Lettre d'information n°14
Février 2024

SOS Forêt Dordogne à la télévision!

L'émission "**Sur le Front**" s'intéresse à la sylviculture industrielle en Dordogne et à ses ravages!

Nous vous invitons à suivre cette émission construite avec l'aide de votre association préférée et le soutien de Canopée!

Tous devant vos écrans

lundi 26 février sur la 5 ou sur france.tv, à 21h05!

bande annonce sur Instagram

Une avancée significative vers la transparence...

Une brève de Télé Millevaches annonçait en janvier dernier le feu vert donné par la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) à la communication par le CNPF des Plans Simples de Gestion (PSG).

Nous reproduisons cette brève ci-dessous:

Télé Millevaches

19 janvier à 12:45 ·

BOIS DU CHAT : LE PNR DE MILLEVACHES OBTIENT LA FIN DU SECRET DES AFFAIRES

*Une première en France pour la transparence dans la gestion des forêts
04'33" // Brève, janvier 2024*

La « petite affaire » du Bois du Chat n'en finit pas de déborder du cadre géographique restreint auquel elle aurait pu rester cantonnée. Cette

parcelle de feuillus sur la commune de Tarnac en Corrèze était vouée à la coupe rase, mais un collectif de voisins a entrepris de la défendre avec opiniâtreté depuis l'automne 2022. Après la couverture médiatique nationale du conflit qui en a émergé, une manifestation de la filière bois en faveur de la coupe, l'intervention d'élus d'un côté et de l'autre, voilà maintenant qu'elle crée un précédent pour l'ensemble des forêts privées de France.

Le 11 janvier dernier en conférence de presse, le président du Parc naturel régional (PNR) de Millevaches Philippe Brugère annonçait qu'il avait obtenu gain de cause auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) : le Centre national de la propriété forestière (CNPF) a l'obligation de lui communiquer le plan de gestion de la parcelle. C'est une première pour la transparence dans la gestion des forêts. Les données à caractère nominatif et économique restent toutefois confidentielles. C'est l'essentiel, le volet environnemental, qui est dévoilé.

Une première en forme de jurisprudence : à partir de maintenant, le secret des affaires ne pourra plus être invoqué pour maintenir l'opacité. La société civile et les collectivités pourront s'appuyer sur cette information pour lancer l'alerte quand elles soupçonnent des irrégularités. Selon Gérard Monédiaire, membre du conseil scientifique du PNR, c'est la fin d'une « dissymétrie d'information » qui donnait lieu à une « rupture d'égalité manifeste » entre les parties.

Le PNR de Millevaches y gagne au passage une certaine épaisseur politique. Les commentaires formulés par Philippe Brugère et Gérard Monédiaire dans cette brève en témoignent.

Décidément, SOS Forêt Dordogne dérange...

Suite à un premier contact que nous avons eu avec la com-com Double Landais pour animer une conférence sur la forêt le vendredi 22 mars en soirée, nos contacts étaient positifs et nous envisagions une intervention!

Las! Les mairies susceptibles de nous accueillir ainsi que le président de la communauté des communes sollicités pour validation ont préféré décliner et refusé l'intervention.

La communauté de communes Isle Double Landais serait-elle un secteur sous influence ?

DONT ACTE!

Dates à venir



26 février 20h50: SOS Forêt Dordogne dans l'émission "Sur le front"!

16 mars, 14h : réunion des **correspondants locaux**, maison de quartier St Georges à Périgueux* // [lecture surprise à St Géraud de Corps](#)

17 mars, 14h: [balade à Paussac](#)

22-24 mars: [Festival de la Chevêche](#)

5 avril, 18h30: [Conférence gratuite](#) "Gérer les forêts à l'heure du changement climatique: le travail en question), amphithéâtre J Moulin à Périgueux

*intéressé(e)? Nous contacter



Vu chez Canopée

Des députés de 8 partis politiques différents ont rédigé des propositions de loi pour améliorer la politique forestière française. Au programme : encadrement des coupes rases, soutien à la sylviculture mélangée à couvert continu, interdiction des pratiques néfastes comme le dessouchage, une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les travaux forestiers.

Mais les lobbies de la filière forêt-bois tentent de saboter ces propositions pour qu'elles ne soient jamais inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale – et donc jamais adoptées. Faisons entendre la voix citoyenne en interpellant nos députés !

Interpelez vos députés!



Réunion Natura 2000 du Vallon de la Sandonie

Le 13 février dernier s'est tenue, à la mairie de Paussac St Vivien, une réunion au sujet de la zone Natura 2000 du Vallon de la Sandonie, en présence du maire de Ribérac qui est aussi conseiller régional et président de ce COFIL.

La présence de plus d'une vingtaine de participants représentant les membres du COFIL a surpris les organisateurs.

Après une présentation exhaustive de la zone Natura 2000, des enjeux de protection pour les habitats naturels, la coupe rase de 2 parcelles forestières de 2 hectares a été évoqué .

Le gestionnaire du CEN N-A a rappelé la règle des 4 hectares de coupes pour soumettre l'exploitant à une évaluation d'incidences. Il n'existe pas de contrainte particulière pour les forestiers. Un fois de plus, on se rend compte qu'aucune loi ne protège la forêt même dans les ZNIEFF ou les zones Natura 2000.

Il a été convenu qu'une information devait être faite auprès des propriétaires forestiers pour expliquer les enjeux d'une zone Natura 2000 et que les coupes rases seraient à proscrire dans la mesure du possible du fait des répercussions néfastes sur la faune et la flore, y compris sur le stockage du CO2 pour la préservation du climat.



dreamstime.com

ID 133420066 © Ahmad Wahyu Kurniawan

Les coupes rases s'intensifient sans que les entreprises forestières ou les pouvoirs publics ne semblent prendre la mesure de l'urgence...

Les prélèvements de bois effectués sont-ils compatibles avec la capacité des forêts à se régénérer et ne sont-ils pas de nature à accroître le changement climatique par la réduction induite des puits et ou des stocks de carbone ?

Les entreprises de travaux forestiers et les coopératives forestières seront-elles capables de s'autoréguler pour éviter la disparition de nos forêts de feuillus? Aujourd'hui personne ne peut répondre à ces questions.

Nous avons donc envoyé un courrier aux élus locaux ainsi qu'au préfet pour leur soumettre nos propositions:

- ramener le seuil pour les autorisations de coupes à 1 hectare pour les feuillus et à 2 hectares pour les

Ces zones devraient être l'objet d'attentions particulières de la part des organismes de protection de la biodiversité (Région N-A, PNR-PL) ainsi que les élus qui se sont dotés d'outils et d'objectifs au sein de leur plan de planification (PCAET).

Mais une fois de plus, on se rend compte qu'aucune loi ne protège la forêt même dans les ZNIEFF ou les zones Natura 2000.

résineux, au lieu des 4 hectares actuellement en vigueur et ce toutes essences confondues. De nombreux départements comme la Vienne, la Charente, le Lot ou la Savoie ont déjà modifié leurs arrêtés en ce sens.

- déterminer la superficie de la coupe non pas à partir des îlots particuliers (propriétés de chacun), mais de l'ensemble de la zone impactée par la coupe, de manière à ce que la demande soit faite globalement.
- prendre en compte la nature ou la situation des sols, la pente des terrains ou encore leur classement dans les critères d'autorisation.

